

COMpte-rendu sommaire du conseil municipal du 01 avril 2025

Présents : MM Didier REY, Christian LECHIT, Gervais CILLAIRE, Joël LABORDE-RAYNA, Nathalie CUYEU, David VIRENQUE, Hélène LAVEDRINE, Julien GARRIDO, Graziella ARMENGOL, Sylvie CAUMONT, Thibaud LABORDE-GANNE, Sylvain CAZENAVE, Robert GIMENEZ, Liliane MOYEN, Jean-Marc GUYOMARD, Christian PIGERON, Aimeline REY BETHEBDER,

Pouvoirs: Caroline GALLARDO à Sylvie CAUMONT, Alain LABESCAT à Gervais CILLAIRE, Alexandre ALVES à Nathalie CUYEU,

Excusés : Sébastien GARRIDO, Sébastien PONTILLON,

Secrétaire de séance : Hélène LAVEDRINE

I) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

II) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Un point sur les diverses actions portées par la CCLO depuis le conseil du 20 février 2025 est effectué, à savoir, sur l'ensemble des projets économiques et la situation de l'aéroport. La commune a accueilli à la salle de l'Agora la pose de la 1ère pierre du projet CARESTER.

Une réunion est prévue début avril pour faire le point avec les services de la CCLO sur les divers dossiers voirie.

La CCLO a adressé à la commune un bilan pour 2024 de la gestion des déchets : verre 31,83 kg/habitant/an ; textile 2,55 kg/habitant/an ; ordures ménagères 176 kg/habitant/an ; emballages ménagers 57,75 kg/habitant/an.

La CCLO a obtenu le label site « clé en mains 2030 » pour la plateforme de Mourenx, Noguères, Pardies et Besingrand et l'ancien site Total sur Induslacq.

La CCLO a pour projet la construction d'ombrières sur le site de CHEMPARC avec possibilité de mutualisation (producteur/consommateur) par ouverture aux communes.

III) PERSONNEL

a) Tableau des emplois

Une réflexion est en cours suite au nécessaire développement des actions à mettre en œuvre après la création de la commune nouvelle, à la nécessité de développer la polyvalence des agents et à la baisse des effectifs scolaires.

Le tableau des emplois sera actualisé. L'association A tout Service met à disposition de la commune deux agents.

IV) AFFAIRES SCOLAIRES-JEUNESSE

a) Compte rendu du dernier conseil d'école

Un point est effectué sur le dernier conseil d'école. Plusieurs sorties sont prévues jusqu'à la fin de l'année. Le parc informatique de l'école du Hameau d'Urdès a été inspecté.

b) Prévisions d'effectifs à la rentrée 2025-2026

Les 4 classes devraient être maintenues à la prochaine rentrée scolaire. La situation demeure critique. Hélène LAVEDRINE ainsi que Sylvie CAUMONT souhaitent préciser que si pour le moment aucune fermeture n'est d'actualité, il y a lieu tout de même d'attendre juin voire septembre et la rentrée pour une décision définitive.

c) Travaux

Des travaux devront être effectués sur l'école notamment dans le cadre du décret tertiaire. Des chiffrages sont en cours.

Un projet de verdissement de l'école est en cours de réflexion.

Les travaux de peinture prévus sur l'école du Hameau d'Urdès seront effectués durant les vacances de printemps.

V) PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT

Extension cimetière Hameau d'Urdès :

Un architecte a été enfin désigné par le CDG pour travailler sur le cimetière du Hameau d'Urdès. Le projet est en cours de finalisation. Le coût du projet est revu à la hausse.

Résidence La Caminade

Les travaux sur cette résidence devraient démarrer tout prochainement.

Extension local kinés :

Le cabinet COLLET est chargé de travailler sur cette opération qui consiste au transfert de l'agence postale en mairie et à l'aménagement du local actuel de ladite agence postale pour accueillir une extension du local des kinés. Les dernières adaptations ont été transmises aux kinés pour validation.

Les consultations SPS et techniques se sont achevées.

Une demande d'autorisation de travaux doit être déposée.

Centre technique

Après définition des besoins, M. CHEVALLEY est en train de travailler sur l'avant-projet définitif. La charpente en photovoltaïque reste à traiter. L'objectif est de déposer ensuite la demande de permis de construire dans les meilleurs délais.

Aménagement RD 817

Les services du département ont inscrit les travaux de reprise de la RD 817 en 2025. En fonction des crédits disponibles, des travaux pourront également être lancés sur la RD 31. Deux réunions ont été organisées dont une avec le bureau d'étude.

La volonté est de conserver les capacités en matière de parkings. Cependant, les places de parking situées sur le pont devront être enlevées.

Une prochaine réunion est prévue début avril.

Projets photovoltaïques

Les services de TE 64 et la SEM EnR64 ont été rencontrés. Les implantations d'ombrières seront étudiées sur divers lieux.

La commune est favorable à la couverture de certains parkings en photovoltaïques à condition que ces ouvrages se fondent dans l'environnement actuel (habillage en bardage bois privilégié).

Pour ce qui est des bâtiments, TE 64 ne finance désormais que des installations de plus de 36 kWc soit 180 m² de surface de toiture disponible. Une étude est en cours sur la toiture de la salle des sports.

Un point sera effectué sur la réunion qui s'est tenue le 25 mars avec la société Phylexis.

Il est rappelé ici le projet d'ombrières sur le site CHEMPARC déjà évoqué et proposé la manière dont il sera possible à la commune d'intégrer ladite opération.

Accrobranche

Il est rappelé que le gérant de l'accrobranche a demandé l'alimentation du parc en électricité. Une étude dans le cadre de la procédure de site isolé a été lancée. Les volets technique et financier sont en cours d'étude (accord du FACÉ, nécessité d'avoir une estimation fine des besoins, accord préfet).

Philippe MEAU doit reprendre son étude concernant les besoins.

De plus M. SANCHEZ sollicite l'installation de tables supplémentaires, d'un parc à vélos et la possibilité d'interdire la route d'accès à la circulation.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour installation de rails afin de garer les vélos.

En ce qui concerne la demande d'interdiction à la circulation, elle doit être étudiée en lien avec les services de la CCLO. Le conseil souhaiterait que d'autres solutions visant à réduire la vitesse soient étudiées.

Terrain de pétanque

Le projet vise à créer des terrains de pétanque derrière les tennis. Certains pourraient être couverts. Les terrains de pétanque du Hameau d'Urdès seront également repris. Une réunion doit être calée sur site.

Décret tertiaire

Des travaux doivent être effectués dans le cadre dudit décret tertiaire.

Ce décret impose la réalisation de travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments de plus de 1 000 m². La commune est concernée pour la salle des sports et l'école. Une priorisation des actions suivie de chiffrages est en cours.

Stade

Les stades ont été décompactés, regarnis et amendés.

Un robot tondeuse vient d'être installé sur le stade.

Un point est effectué sur le terrain d'entraînement. Une réunion doit être organisée avec les représentants de la société SPIE BATIGNOLLES.

VI) FINANCES

Après présentation des projets de la collectivité et de sa situation financière, il vous sera proposé de valider les projets de budgets et de fixer les taux des trois taxes locales. Ces sujets ont été abordés lors de la commission finances du 25 mars dernier.

a) Rapport financier sur l'état de la collectivité

Il est rappelé que l'année 2024 avait pris en compte la comptabilisation des dépenses et recettes effectuées en fin d'année 2023 pour les deux communes historiques soit environ 14 mois d'exercice.

Le budget 2025 a été bâti sous le signe de l'incertitude et de la prudence pour prendre en compte ces éléments ainsi que certaines mesures déjà connues telles que les hausses de taux de cotisations et la mise en œuvre d'un nouveau prélèvement (DILICO).

La structure du budget 2025

La section de fonctionnement :

En dépenses,

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité.

Les charges à caractère général sont touchées par l'inflation pour un niveau de consommation similaire à celui de l'an passé.

Le coût de l'électricité devrait commencer néanmoins à se stabiliser même après l'arrêt du bouclier tarifaire. Les charges liées au gaz devraient, également baisser.

L'organisation d'événementiels (voyages divers, Noël des enfants, Fête des mères... 08 mai 2025) et la mise en œuvre d'une programmation culturelle mobiliseront de façon conséquente le budget de fonctionnement.

Il est également rappelé que les dépenses non obligatoires représentent une part très importante du budget de fonctionnement.

Le poste personnel devrait croître de façon conséquente. La collectivité va se trouver dans la nécessité de procéder à l'indemnisation des agents qu'elle est contrainte de licencier car ils sont arrivés aux termes de leurs droits à congés maladie. Le taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL passera de 31,65 % à 34,65 %. Ce taux continuera à augmenter jusqu'en 2028.

L'équilibre sur une nouvelle organisation optimale des services continuera à être recherché. La polyvalence sera accrue.

Le montant des aides allouées aux administrés a doublé en 2024 en raison de l'augmentation des personnes éligibles.

Une somme de 125 000 € a été inscrite pour honorer les diverses demandes de subventions. Une commission sera prochainement chargée de procéder à l'étude des dossiers déposés par les associations avant de procéder à la répartition desdits crédits.

Les prélèvements sur les budgets de fonctionnement sont conséquents (FPIC suite à la mise en œuvre du nouveau pacte de solidarité financière avec les services de la CCLO, contribution au redressement des finances publiques et au financement de la CMU). Un nouveau dispositif a été mis en place, le DILICO au titre duquel la commune devrait être ponctionnée de 38 000 €.

La M 57 supprime la notion des dépenses imprévues, il est proposé d'augmenter le chapitre 67 afin de pouvoir effectuer ensuite des virements de crédits dans le cadre du principe de la fongibilité des crédits. Sur ce point également, il est précisé que la participation de la commune au syndicat Gave et Baïse est passée de 16 000 € à 29 000 € car elle intègre des pénalités appliquées en raison de l'écoulement des eaux pluviales dans le système d'assainissement unitaire.

En recettes,

Les recettes de fonctionnement seront stabilisées.

Avec la création de la commune nouvelle, la commune perçoit désormais un fonds d'amorçage de 15 €/habitant.

Les services que nous rendons à nos administrés sont déficitaires (cantine, aide à domicile, location des salles...). Des actions ont déjà été engagées sur ces points. Les produits des services augmenteront. Ils prennent en compte désormais les remboursements des frais de garderie et l'encaissement des recettes des divers spectacles organisés par la commune.

Le niveau des impôts et taxe a baissé. Le montant de l'attribution de compensation versée par la CCLO est élevé.

Le niveau des loyers recensé dans les autres charges de gestion courante reste important. Ce chapitre prend en compte désormais les remboursements d'assurance (enregistrés en M14 au chapitre 77) suite à la mise en œuvre de la M 57.

La section d'investissement

En dépenses,

Les restes à réaliser sont restreints 138 184,09 €. Ils concernent des travaux sur le patrimoine communal (bâtiments et voirie), l'acquisition du robot tondeuse.

Les efforts seront poursuivis pour réduire les coûts de réalisation des différentes opérations (définition des projets, négociations...).

Le programme des travaux de voirie 2025 est en cours de finalisation. Des travaux de reprise de revêtement s'imposeront. Des entrées du midi seront revêtues.

Le programme d'investissement de la collectivité sera le suivant :

- Lancement des opérations cimetière du Hameau d'Urdès, installation de la poste en Mairie, extension local kiné, centre technique, création d'une MAM.
- Création de terrains de pétanque, mise aux normes de ceux existants.
- Travaux liés au décret tertiaire,
- Travaux sur le patrimoine communal (bâtiments et voirie),
- Mise en place d'une signalétique sur les bâtiments communaux.

L'entretien des bâtiments communaux nécessitera l'inscription de crédits pour la réalisation de divers travaux.

Des acquisitions de matériels devront être réalisées.

La commune est en train de reprendre son schéma communal de défense incendie avec le syndicat des trois Cantons sur l'ensemble du territoire communal au vu des évolutions réglementaires qui ont impacté ce dispositif. En 2025, les 3 actions portées priorités 1 devraient pouvoir être menées.

Des travaux restent à réaliser pour déconnecter le pluvial du réseau d'assainissement au droit de divers bâtiments (maison pour tous, école, agence intérim, tribunes stade...).

Ces inscriptions effectuées des sommes seront inscrites en réserves pour de futurs projets.

En recettes,

Les recettes d'investissement sont réduites.

Le montant des subventions est faible (DETR, fonds de concours), subvention Agence de l'Eau.

Des ventes de terrains seront effectuées.

La commune percevra du FCTVA, au trimestre passé, la taxe d'aménagement.

Le virement de la section de fonctionnement permettra de financer les investissements.

L'endettement

La capacité de désendettement (encours/CAF brute) est de 0,91 ans (limite à ne pas dépasser : 12 ans). Cet encours peut être remboursé en moins d'une année de recettes courantes.

L'emprunt souscrit par la commune historique d'Urdès pour financer la construction de la salle et de l'école s'achève en 2025. Le montant des annuités se montera alors à 162 868,03 €.

Fixation des taux des trois taxes locales

Les évolutions réglementaires en cours sont précisées :

- La baisse des impôts de production,
- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : en parallèle, les communes se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire en compensation de la perte de taxe d'habitation corrigée avec un coefficient correcteur incluant des frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'Etat.
- La compensation à l'euro près de la perte de recettes fiscales par l'instauration d'un mécanisme de correction, le coefficient correcteur.

Au 1er janvier 2017, la CCLO a mis en œuvre la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au taux de 10,05 %.

Depuis deux nouvelles taxes ont été instaurées pour le financement de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) et pour le financement de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Risques contre les Inondations (GEMAPI).

La fiscalité de la commune historique d'Urdès a été alignée sur celle de Lacq dès 2024.

Il est précisé que la commune percevra en parallèle des allocations compensatrices et sera impactée par une contribution par le biais d'un coefficient correcteur au titre de la fiscalité locale ramenant le montant perçu à 537 559 €.

Les marges de manœuvre en matière de fiscalité sont les suivantes :

- limitation de l'exonération de 2 ans sur les constructions nouvelles,
- assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- majoration de la valeur locative cadastrale sur les terrains constructibles afin de lutter contre la rétention foncière.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux suivants :

- TFB à 19,61 %,
- FNB à 14,83%,
- TH sur les résidences secondaires à 4,55 %.

c) Budget primitif 2025

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet de Budget Primitif 2025.

En investissement le budget s'équilibre à 2 900 000 €.

En fonctionnement, le budget s'équilibre à 4 265 000,00 € dont 1 980 017 € épargnés pour financer l'investissement.

Le besoin de financement de l'investissement est d'environ 297 076,65 €.

d) Budget 2025 lotissement Mariaü.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de budget 2025 du Lotissement Mariaü. Il s'équilibre à 343 596,89 € en fonctionnement et à 298 595,89 € en investissement.

M. VIGNASSE vient d'être mandaté pour travailler sur le projet de redécoupage du lotissement afin de faciliter sa commercialisation.

Des travaux devront être effectués sur les divers réseaux.

Les ventes restant à réaliser doivent permettre de couvrir la quasi-totalité du déficit de l'opération, des subventions d'équilibre ayant déjà été versées en 2014 et 2015 par le budget général.

Le versement d'une subvention complémentaire s'avérera néanmoins nécessaire.

f) Vente parcelle AC 460 à la CCLLO.

La CCLLO souhaite acheter auprès de la commune partie voire totalité de la parcelle AC 460. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les modalités de cette vente (prix, superficie).

g) Vente d'un lot au lotissement Mariaü

Mme PRIOL et M DA SILVA sollicitent la possibilité d'acheter le lot 21 du lotissement Mariaü après réalisation du nouveau découpage. Accord unanime du Conseil Municipal pour cette vente.

VII) URBANISME

a) PLUI

Un point sur la procédure PLUi engagée par la CCLLO est effectué.

Le projet de PLUI a été approuvé lors du dernier conseil communautaire.

Des réunions publiques se sont tenues en mars.

Le conseil municipal devra se positionner concernant le sujet du PLUI avant l'enquête publique (phase PPA) en l'espèce entre février et mai. Les observations pourront remonter à ce moment-là ainsi que lors de l'enquête publique.

Une réunion de la commission est programmée le 08 avril. Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

b) Forêt

Un point sur la situation de la forêt sur les deux communes est réalisé. Des travaux conséquents d'élagage notamment ont été réalisés au bois de Lacq. Le bois a été débité. Des ventes pourront être réalisées.

VIII) QUESTIONS DIVERSES

Il est fait état :

- De la demande de Mme ROXO qui sollicite l'autorisation d'installer un distributeur de boissons à côté du distributeur à pizzas. Avis favorable à l'unanimité.
- Du conflit entre l'Amicale et le responsable de la section ski.

- De la décision du Tribunal administratif qui a rejeté la requête d'un administré visant à condamner la commune pour absence d'entretien du Chemin de la Barthe.
- De la requête de M SENACHAL sollicitant l'autorisation d'installer un capteur sismique au sein de la mairie de Lacq. Avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé à la commune de se positionner concernant le projet de création de deux cuves de béton de 8000 m² destinés au stockage de digestat issus de l'usine de méthanisation Biobéarn à Mourenx. Le Conseil Municipal souhaite avoir des informations complémentaires sur ce dossier. Le Maire propose en conséquence de contacter le porteur de projet afin d'obtenir des réponses au questionnement des conseillers.

IX) PROGRAMMATION CULTURELLE

Les manifestations suivantes sont prévues jusqu'à la fin de l'année :

- Le 12 avril 2025 : Fêtes du Hameau d'Audéjos/Inauguration porte de la chapelle d'Herm,
- Le 08 mai 2025 : Commémorations,
- Le 20 et 21 juin 2025 : Fêtes de Lacq,
- Le 13 septembre 2025 : Fêtes du Hameau d'Urdès,
- Du 10 au 12 octobre 2025 : voyage des dames,
- Le 11 novembre 2025 : commémorations,
- Le 21 novembre : Alzhei'mère.

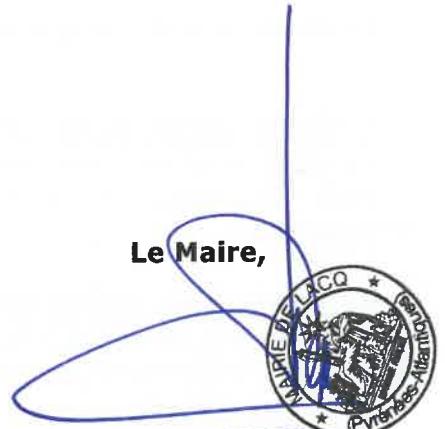
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Le secrétaire,



Hélène LAVEDRINE

Le Maire,



Didier REY